



## COMMISSION DEPARTEMENTALE « FEMINISATION »

Procès-verbal N°06 du 9 juin 2026

---

Réunion plénière du mardi 9 juin 2026 à 18H30

---

**Présidence de séance** : MAIURANO Maïté

---

**Présents** : ANCIAUX Marine, BOSCH Anthony, CHARPENTIER Thierry, COLLIGNON Karine, MAIURANO Maïté, DE OLIVEIRA Céline, PATA Alice et SIMON Annie

**Excusé** : CHAFFAUD Blandine

**Assiste** : FRADIN Maximilien (CTR LGEF)

---

### 1. Accueil

La Présidente de la Commission Féminisation, **Maïté MAIURANO**, accueille l'ensemble des membres présents et rappelle l'ordre du jour de cette dernière réunion de la saison 2025/2026.

Elle remercie les membres pour leur investissement tout au long de la saison et propose de dresser un bilan général des actions menées avant d'aborder les perspectives de développement pour la saison 2026/2027.

### 2. Bilan de la saison 2025/2026 et projections pour la saison 2026/2027

#### Bilan des actions de développement et de performance

Maximilien FRADIN, CTR PPF, indique que l'ensemble des actions prévues dans le cadre des projets « Développement » et « Performance » du football féminin ardennais a été réalisé conformément aux objectifs fixés en début de saison.

La dernière action organisée concernait le concours « **Graines de Championnes U11F LGEF** ». À l'issue de la finale départementale U11F, organisée le mercredi 13 mai 2026 au stade Dugauguez de Sedan, huit jeunes Ardennaises se sont qualifiées pour la finale territoriale Champagne-Ardenne, disputée le mercredi 3 juin 2026 à Saint-Memmie.

La Commission adresse ses félicitations à l'ensemble des participantes ainsi qu'aux clubs et aux encadrants ayant contribué à la réussite de cette opération, particulièrement importante pour la promotion et la valorisation du football féminin.



## Bilan des compétitions Seniors Féminines

Les championnats départementaux Seniors Féminines à 8 se sont déroulés dans de bonnes conditions générales, malgré plusieurs difficultés rencontrées par certains clubs.

En **Départemental 1 Crédit Agricole**, l'AMC remporte le titre de champion devant l'Entente Auvillers-Signy et Torcy-Sedan. La saison a néanmoins été marquée par les forfaits généraux du CA Monthermé et de l'OCPAM 2. L'US Aubrives, malgré des difficultés d'effectif, est parvenue à terminer son championnat. Le club souhaiterait toutefois évoluer à un niveau inférieur la saison prochaine afin de bénéficier d'une pratique davantage adaptée à ses ressources actuelles et à ses objectifs sportifs.

En **Départemental 2 Crédit Agricole**, l'US Balan termine à la première place devant l'AS La Retourne et l'US Machault. Deux forfaits généraux ont également été enregistrés, ceux du Qui Vive Douzy 2 et du FC Allobais Doncheriois. Le SP Rethel a quant à lui réussi à mener sa saison à son terme malgré une situation délicate.

Dans cette perspective, les trois premières équipes du championnat Départemental 2, à savoir l'US Balan, l'AS La Retourne et l'US Machault, devraient logiquement accéder au championnat Départemental 1 afin de compenser les forfaits généraux enregistrés cette saison ainsi que l'éventuelle rétrogradation volontaire de l'US Aubrives.

La Commission rappelle l'importance de maintenir un nombre suffisant d'équipes au sein du championnat Départemental 1 afin de garantir un volume significatif de rencontres, de préserver un niveau de compétitivité satisfaisant et de maintenir l'attractivité de la compétition. À l'inverse, le championnat Départemental 2 a davantage vocation à accueillir des équipes en phase de découverte, de développement ou de pratique loisir, leur permettant ainsi une intégration progressive dans la compétition.

La composition définitive des championnats 2026/2027 dépendra toutefois des éventuels arrêts d'équipes, des nouvelles créations et des choix des clubs susceptibles de rejoindre les futures compétitions féminines à 11 mises en place par la Ligue du Grand Est de Football.

## Football féminin à 11

Cette saison, seuls l'OCPAM et l'AMC étaient engagés dans le championnat Interdistrict Seniors Féminines à 11. L'OCPAM termine champion de la compétition tandis que l'AMC a malheureusement été contrainte de déclarer forfait général.

La Commission adresse également ses félicitations à l'OCPAM pour sa victoire en **Coupe de la Marne Féminine à 11**, remportée le 20 mai 2026 au stade Auguste-Delaune de Reims face à Reims Galaxy sur le score de 3 buts à 1.



## Réforme des compétitions féminines à 11

Maximilien FRADIN informe les membres de la future réforme des compétitions féminines à 11 portée par la Ligue du Grand Est de Football.

Cette réforme vise à proposer une offre de pratique davantage adaptée aux réalités du football féminin actuel. Les constats effectués à l'échelle régionale mettent notamment en évidence des déplacements souvent trop importants pour les équipes évoluant à des niveaux intermédiaires ainsi qu'un nombre limité d'équipes engagées dans certaines compétitions.

À compter de la saison 2026/2027, le championnat Régional 2 Féminin devrait ainsi être organisé en deux phases. Une première phase géographique permettra de regrouper les équipes par secteurs afin de limiter les déplacements et de favoriser la proximité. À l'issue de cette phase, les meilleures équipes répondant aux critères de structuration définis par la Ligue intégreront une poule « **R2 Élite** », tandis que les autres équipes poursuivront leur championnat dans des groupes de niveau équivalent.

La Commission estime que cette évolution constitue une réponse pertinente aux problématiques actuellement rencontrées. Elle pourrait notamment encourager plusieurs clubs ardennais évoluant aujourd'hui en football à 8 à franchir le pas vers le football à 11. Cette nouvelle organisation devrait permettre d'augmenter le nombre d'équipes engagées, de proposer davantage de rencontres équilibrées et d'offrir un parcours de progression plus cohérent aux joueuses.

Au-delà des Seniors F, la LGEF propose également pour la saison 2026/2027 un championnat U16 F à 11 dont les engagements seront gérés par les Districts. La LGEF organisera tout comme pour les Seniors F un championnat en 2 phases avec des équipes réparties en bassin de vie.

La Commission Féminisation se félicite de cette évolution et encourage les clubs disposant du potentiel nécessaire à étudier cette opportunité.

## Finales des Coupes des Ardennes Féminines

Pour clôturer la saison, les finales des Coupes des Ardennes Féminines se dérouleront le **dimanche 21 juin 2026** au stade Roger-Marche de Villers-Semeuse.

La finale de la **Coupe Élise Bussaglia** opposera l'AMC au SOS Buzancy.

Concernant la finale de la **Coupe Annie Simon**, l'affiche sera connue à l'issue des demi-finales programmées le dimanche 14 juin 2026. Le vainqueur de la rencontre opposant l'AS La Retourne à l'US Balan affrontera le vainqueur du match entre le FC Maubert et l'US Machault.



### 3. Plan d'Urgence de Développement de la Féminisation du Football (LGEF – District 08)

Dans le cadre du Plan d'Urgence lancé par la Fédération Française de Football et la Ligue du Grand Est de Football, le District des Ardennes accompagnera dix clubs identifiés dans la création ou le renforcement de leur École Féminine de Football.

L'objectif est de renforcer le maillage territorial afin de permettre à chaque jeune fille de bénéficier d'une offre de pratique à proximité de son domicile tout en accompagnant les clubs dans leur structuration.

Une visioconférence de lancement réunissant les clubs concernés ainsi que les représentants du District et de la Ligue se tiendra le **mardi 16 juin 2026 à 18 h 30**.

Les clubs devront notamment désigner rapidement un référent « École de Football Féminin », programmer une première action de développement avant le 30 septembre 2026 et participer aux différentes réunions de suivi prévues tout au long de la saison.

La Commission Féminisation sera pleinement associée au déploiement de ce projet structurant pour l'avenir du football féminin ardennais.

### 4. Labellisations Fédérales « École de Football Féminin »

Cette saison, aucun club ardennais n'obtiendra le **Label Fédéral École de Football Féminin**.

Cette situation s'explique notamment par le fait que plusieurs clubs ont déjà obtenu cette distinction lors des précédentes campagnes de labellisation, mais également par un ralentissement de la dynamique observée dans certaines écoles de football féminin.

Le FC Porcien est le seul club ardennais à avoir officiellement déposé un dossier de candidature avant la date limite fixée par la Fédération au 15 décembre 2025.

Après étude du dossier, la Commission n'a toutefois pas pu valider cette candidature en raison d'un nombre insuffisant de très jeunes licenciées permettant la constitution d'une équipe exclusivement féminine en football d'animation, critère indispensable à l'obtention du label.

La Commission rappelle enfin que les labels fédéraux évolueront dès la saison prochaine afin de s'inscrire davantage dans une logique globale de structuration des clubs. Il sera donc important d'accompagner les clubs volontaires pour les aider à répondre à ces nouveaux critères.

### 5. Questions diverses

La Présidente, Maïté MAIURANO, indique qu'une réflexion sera prochainement menée concernant la composition de la Commission Féminisation pour la saison 2026/2027.



Certaines personnes rencontrent aujourd'hui des contraintes professionnelles ou personnelles limitant leur disponibilité, tandis que de nouvelles candidatures ont été reçues. Une réorganisation pourrait donc être envisagée afin de préserver le dynamisme et l'efficacité de la Commission.

La Présidente remercie chaleureusement l'ensemble des membres pour leur implication tout au long de la saison, ainsi que pour leur présence lors des nombreuses manifestations organisées par le District des Ardennes de Football.

Une mention particulière est adressée aux bénévoles de la Commission qui se sont fortement mobilisés lors de la **Journée des Marcassins**, organisée au stade Dugauguez de Sedan.

## 6. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission Féminisation, **Maité MAIURANO**, lève la séance à **20 h 00**.

Maité MAIURANO, Présidente